

Brest

QUEST FRANCE 17 juin 2011

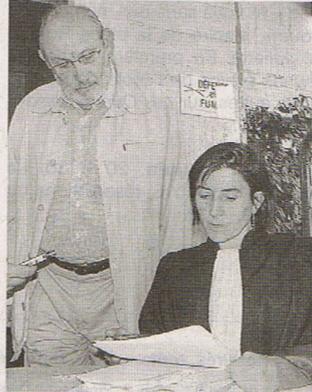
Le tribunal ne lie pas cancer et nucléaire

Ancien militaire, Pierre Marhic, demandait la reconnaissance de ce lien de causalité. Il est débouté.

Hier, le tribunal des pensions de Brest a débouté Pierre Marhic. Cet ancien marin d'État, embarqué sur le *Clemenceau* de 1966 à 1969, souffre d'un lymphome depuis 1998. Il estime que sa maladie est directement liée à son exposition aux essais nucléaires français, effectués dans le Pacifique à la fin des années 1960. Le tribunal a jugé qu'il n'existait ni preuve ni faisceau de présomption de ce lien de causalité.

« **Extrêmement déçu** », Pierre Marhic n'est pas encore certain de faire appel de la décision : « **J'ai 65 ans, je suis fatigué.** » En tant que président de l'Association nationale de défense des victimes des essais nucléaires, il est le premier à porter son cas face au tribunal de Brest. Pourtant, à l'échelle nationale « **il y a eu jusqu'à présent 6 000 recours**, précise M^{me} Besnard-Jouyaux, son avocate. **Seuls 3 % de ces dossiers aboutissent favorablement.** »

Au sortir de la salle, Pierre Marhic confie qu'il s'attendait à subir une expertise médicale, comme le suggérait le commissaire du gouvernement. « **À l'heure actuelle, la loi Morin (NDLR : votée pour indemniser les victimes des essais nucléaires) ne reconnaît que 18 pathologies**



À l'issue de l'audience, M^{me} Besnard-Jouyaux commentait la décision du tribunal avec Pierre Marhic.

radio-induites. Les Nations Unies en reconnaissent 36, dont le lymphome ! »

Le jugement du tribunal est motivé par deux pages d'écrits. L'absence du *Clemenceau* dans les lagons de Fangataufa et Mururoa lors des tirs est soulignée. « **Aucun élément ne permet d'établir l'existence de radioactivité sur le porte-avions** » concluent les juges.